



Confédération Nationale du Travail

UD CNT 38 - BP 385, 38015 Grenoble cedex1 - ul38@cnt-f.org - cnt-f.org/ul38
Permanence au 102 (102 rue d'Alembert Grenoble) tous les mercredis de 18h à 19h

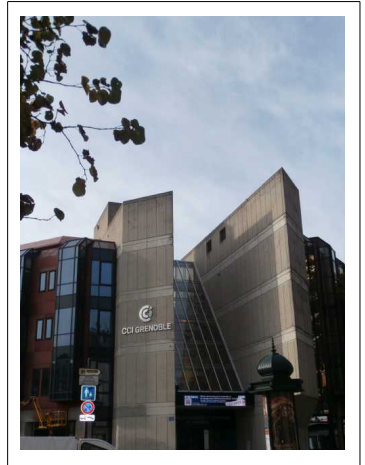
Que la colère gronde !

Le statut du personnel des CCI est composé d'une soixantaine d'articles sur environ 200 pages. Il est modifié par la commission paritaire nationale (CPN), où siègent des représentants du Ministère de tutelle, des présidents des CCI et des représentants syndicaux du personnel des CCI régionales et territoriales. Il est complété par un règlement intérieur élaboré dans le cadre de la CCIR Rhône-Alpes.

Les commissions paritaires sont constituées en nombre égal de représentants d'organisations patronales et de représentants d'organisations syndicales. Pourtant, des représentants des organisations syndicales (notamment ceux de la CFDT-CCI et l'UNSA-CCI) ont voté récemment avec les patrons et dégradé notre statut et nos conditions de travail.

Nous, le personnel de la CCI territoriale de Grenoble, constatons l'externalisation de services (par exemple de nettoyage et de reprographie). Nous subissons des suppressions de postes, les derniers au Groupe Formation, mais avant nous avons déjà vu disparaître d'autres postes (comme celui du Directeur Administratif et Financier de Grenoble École de Management). Nous sommes transféré d'un service à un autre et certaines fois nous subissons une mutation géographique. Au final, nous nous retrouvons avec de moins en moins de collègues pour de plus en plus de travail, voire directement sur le carreau.

Nous constatons que le recrutement se fait désormais aussi sur des postes à des niveaux inférieurs que lors des années précédentes : perte de qualification et baisse de la rémunération. Le changement de statut ouvre la voie à des suppressions de poste et à la création d'un poste similaire à un niveau inférieur de qualification. L'ancien titulaire du poste devra choisir entre partir ou accepter le poste sous-payé. On lui retire donc la reconnaissance des compétences acquises, et sa rémunération sera réduite après un an de l'acceptation du nouveau poste. Par exemple, nous constatons une augmentation d'enseignants à Grenoble École de Management recruté au niveau 5 (agent de maîtrise) plutôt que niveau 6 (cadre).



Dans le même temps, l'Inspection Générale des Finances dénonce les rémunérations extravagantes de certains dirigeants des CCI. D'autre part, il existe des dépenses mirobolantes pour des gadgets superflus, voir inutiles, et des subventions versées directement aux associations patronales, type CGPME, pour plusieurs milliers d'euros. Le ministre de l'économie Emmanuel Macron a confirmé, lors de l'assemblée générale extraordinaire des CCI, encore plus d'austérité pour les CCI : moins 500 millions d'euros sur leurs fonds de roulement en 2015, après une baisse de 170 millions en 2014, diminution de 37 % sur 2014-2017 des recettes des CCI liées à la taxe pour frais de chambre (avec moins 17% dès 2015). Le chantage de l'emploi par les présidents des CCI, évoquant la suppression de 7000 postes dans les CCI, dégrade encore plus la situation. Ce chantage cache que la CCI Rhône Alpes engrange régulièrement des bénéfices année après année (6,7 millions d'euros en 2013, 7,8 millions d'euros en 2012).

Ces attaques touchent tout le service public et détruisent nos droits sociaux : c'est au capital de payer pas aux travailleurs. Après les contre-réformes des retraites, la loi de « sécurisation de l'emploi », le « pacte de compétitivité », etc., le mouvement syndical doit renforcer les luttes contre ce gouvernement soumis aux ordres du patronat et reprendre l'offensive pour défendre et renforcer notre modèle de sécurité sociale fondé sur la socialisation des richesses et sa gestion par les travailleurs, ainsi que maintenir une logique de service public sans impératifs de profit mais répondant réellement aux besoins de la population.

Partout, la CNT appelle à renforcer la convergence des luttes et à construire une riposte syndicale intransigeante et d'envergure pour mettre fin à la cure d'austérité libérale et d'imposer au patronat et au gouvernement, une autre politique sociale. Seul un véritable rapport de force, avec des syndicats combattifs, des assemblées générales souveraines, des actions directes et un mouvement de grève reconductible peuvent remettre en cause la toute-puissance patronale et étatique.

LA CNT... C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT !

Parce que cette forme d'organisation - telle qu'elle a été définie par ses fondateurs et qui reste plus que jamais d'actualité - englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle a écrit les plus belles pages de l'histoire du mouvement ouvrier. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente au plus près ses intérêts. Parce qu'elle remet en cause le rôle dirigeant des partis au sein du mouvement social. Parce qu'elle offre une structure solide sur laquelle s'appuyer pour lutter au quotidien et tenter, demain, de réorganiser la société.

DE COMBAT !

Parce que la plupart des syndicats sont actuellement englués dans la collaboration avec les classes dirigeantes. Parce que l'État et le patronat ne se laissent pas convaincre par de belles paroles. Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que seule la lutte est payante (grèves, occupations, manifestations, boycott...). Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation



AUTOGESTIONNAIRE !

Parce que les permanents syndicaux, dans leur ensemble, génèrent (inconsciemment ou non) la passivité et la bureaucratie au sein de leurs organisations. Parce que les décisions doivent être prises à la base par les syndiqués eux-mêmes. Parce que nos délégués sont élus sur des mandats précis et qu'ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale du syndicat. Parce que nous sommes soucieux de l'autonomie des syndicats locaux et respectueux du fédéralisme. Parce que nous préconisons l'auto organisation des luttes (comités de grève, coordinations...).

ET SOLIDAIRE !

Parce que les hiérarchies de salaires et de fonctions ainsi que les différences de statuts, renforcent les divisions et l'égoïsme au sein de la population, et s'opposent à la construction d'une société égalitaire et auto-gérée... Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles ou inter-catégorielles permettent d'éviter le corporatisme... Parce que les luttes des femmes, des chômeurs, des précaires, des mal logés, des sans-papiers, des lycéens et des étudiants sont aussi les nôtres. Parce que les peuples du monde entier sont tous victimes des mêmes maux.

SYNDICAT DE COMBAT SANS PERMANENT & AUTOGESTIONNAIRE

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE MENSUEL DES SYNDICATS CNT

Merci de remplir ce formulaire pour recevoir le Combat Syndicaliste gratuitement pendant trois mois.

Nom : Prénom : Adresse :
Code Postal : Ville : Pays : Profession :
Mail : Autres :

Abonnement d'un an (11 numéros) : => 22 euros (standard) => 30 euros en soutien => 42 euros (2 ans) => voire plus en soutien...

Pour vous abonner, merci d'envoyer le coupon à cette adresse : **Le Combat syndicaliste c/o CNT 31 - 18, avenue de la Gloire - 31500 Toulouse**



● **FÉDÉRATION CNT-PTT** : 33, rue des Vignoles 75020 Paris - Mail : fede.ptt@cnt-f.org - Web : <http://www.cnt-f.org/fedeptt> ● **FÉDÉRATION DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE ET DU SPECTACLE** : 33 rue des Vignoles 75020 Paris - Mail : fede.ccs@cnt-f.org - **SECTEUR ARCHÉOLOGIE ET PATRIMOINE** : secteur-archeologie@cnt-f.org ● **FÉDÉRATION DES TRAVAILLEUSES/EURS DE L'ÉDUCATION** : 33 rue des Vignoles 75020 Paris - Mail : fede-educ@cnt-f.org - Tel : 06 26 50 01 36 - Web : <http://cnt-f.org/fte> - Lycéens - Mail : fal-rp@cnt-f.org ● **FÉDÉRATION DES TRAVAILLEUSES/EURS DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT** : 36, rue Sanche de Pomier 33000 Bordeaux - Tel : 05 56 31 12 73 - Mail : fte@cnt-f.org ● **FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS DU BÂTIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS, DU BOIS, DE L'AMEUBLEMENT ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTIONS** : c/o SUBTP35 - BP 30423 35004 RENNES CEDEX - Tél : 06 88 50 66 61 & 02 99 53 32 22 - Courriel : subtp.35@cnt-f.org ● **FÉDÉRATION SANTÉ SOCIAL ET FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE** : 33, rue des Vignoles 75020 Paris - Tel : 06 28 33 42 43 - Fax : 01 43 72 71 55 - Mail : fede.sante-social@cnt-f.org - Web : <http://cnt-f.org/sante-social>